



CCAS de SAINT MORILLON
33650 SAINT MORILLON
Tel : 05.56.78.65.83
Fax : 05.56.78.48.55

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 Février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

L'an deux mil seize, le quatre février à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Benesse, président du CCAS.

Étaient présents : Mmes BOURGADE, BRON, DUVOID, FILLON, FLOTTES, HARRIS, PELISSIER, PONTENS, PICHEVIN, Mrs BENESSE, GOUVERNEUR, GUIPOUY

Excusés : Mme BROUARD donne pouvoir à Mr BENESSE, Mme GUERIN donne pouvoir à Mme BOURGADE, Mr MONDOU donne pouvoir à Mme PELISSIER

Secrétaire de séance : Mme PELISSIER

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 26 OCTOBRE 2015

Le Compte rendu du précédent conseil est complété avec les précisions suivantes:

- Mme FILLON était présente, mais ne figurait pas sur le compte-rendu
- Mme GUERIN était excusée et avait prévenu de son empêchement
- Le point 6 concernant l'affectation des dons a été voté non pas à l'unanimité mais avec deux voix contre

Après ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. PRISE EN CHARGE D'AIDES SOCIALES

Plusieurs aides ont été attribuées entre décembre et début février.

250 € en bons alimentaires
60 € en bons de carburant

Vote :

Ces aides sont acceptées à l'unanimité

3. ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Le projet de règlement intérieur est présenté.

Mme BOURGADE relève les points suivants :

- L'obligation de désignation des représentants d'associations familiales, d'associations de retraités et personnes âgées, des personnes handicapées et d'association qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

⇒Le conseil précise que seule l'UDAF (union départementale des associations familiales) a proposé des personnes et que Mme GUERIN avait été désignée.

En cas d'absence de candidat pour l'une des catégories d'associations susvisée, le maire constate la formalité impossible et est alors délié de son obligation de désigner un représentant de ce type d'association.

– **L'article 4** précise que l'accès aux documents est possible trois jours avant un conseil. Ce délai est jugé trop juste par Madame Bourgade.

=> Le délai correspond au fait que les convocations peuvent être adressées au minimum trois jours avant la date de conseil.

– **L'article 14** annonce une restriction de diffusion des comptes-rendus de conseil, cette restriction est jugée contraire à la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

=> Cette demande a été acceptée et la disposition est retirée du présent règlement.

Le règlement intérieur sera donc adressé en Préfecture.

Vote :

CONTRE : 2 (Mmes BOURGADE et GUERIN)

POUR : 13

4. COMPETENCES DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

A ce jour, le CCAS dispose d'une régie d'avances et de recettes pour l'achat de fournitures de petit équipement et d'achat de denrées utiles à l'organisation de manifestations et de sorties et le produit de vente de billetterie.

Il est proposé d'élargir les compétences de la régie afin de pouvoir encaisser d'autres recettes.

- Ventes caritatives
- Dons
- Billetterie
- Produits de manifestations organisées par le CCAS

Vote :

Le conseil accepte à l'unanimité

5. MEMOIRE DES MANIFESTATIONS 2015

Bilan ciné-détente : 7 sorties ont eu lieu en 2015 avec le ciné-détente. Une moyenne de 10 personnes pour chaque sortie a été enregistrée.

Mme PICHEVIN souhaiterait que la communication sur cette sortie soit un peu plus conséquente.

Le bureau du CCAS devra se renseigner auprès de la municipalité de Léognan sur les conditions d'âge exactes pour pouvoir bénéficier du tarif de ces séances.

Sorties multi-générationnelles : la première sortie organisée au Cirque avait réuni 28 personnes avec une revente totale des billets. Le transport était offert par le CCAS pour la somme de 426 €

La seconde sortie au Pin Galant pour le spectacle « Andalousie » aura réuni 17 personnes avec une revente partielle des billets. Le transport était offert par le CCAS pour la somme de 395 €

Repas des aînés : Le repas des aînés organisé en 2015 à la salle des fêtes avec une animation musicale avait réuni 53 personnes et 5 accompagnants pour un coût total de 2201,75 €.

Spectacle et goûter de Noël pour les enfants : Le spectacle a été assuré par le groupe Planetmomes pour 180 enfants de maternelles et de primaires. Le coût total a été de 1234,35 €

Spectacle et goûter de Noël pour les anciens : Le spectacle a été assuré par Mme Michelle Mialhe, KarDance, 27 personnes ont participé au goûter. 75 colis ont été achetés Aux Gourmandises d'Aliénor, il restait quatre colis à distribuer à des bénéficiaires.

Concert à l'église Saint-Maurille : Le groupe « Les voix fluviales », venu à l'église Saint-Maurille, a réuni plus de 100 personnes. Vin chaud, soupes et pâtisseries réalisés par les membres du CCAS ont été distribués. 113 € de dons ont été récoltés dont 95,33€ attribués au CCAS.

6. AGENDA PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2016

Plusieurs sorties vont être organisées au cours de l'année 2016.

- Une sortie sportive (match de Rugby au Stade de Bordeaux ou de Bègles)
- Une sortie découverte
- Une sortie culturelle

La première sortie sera organisée au mois d'Avril et une seconde courant septembre. Pour la sortie sportive, il faut se renseigner quant aux matchs et aux modalités de réservation.

L'idée d'une bourse aux vêtements est évoquée, ainsi qu'un échange de jouets courant décembre.

Le concert de décembre sera organisé plus tôt qu'en 2015, la date est modifiée au profit d'un samedi soir, le 10 décembre 2016 est arrêté pour le moment.

7. PROPOSITIONS D'ANIMATIONS 2016

Pour les sorties « découverte » et « culturelle », plusieurs lieux sont envisagés.

Découverte :

- Aquarium de la Rochelle
- Croisière Bordeaux-Blaye
- Tour de ville de Bordeaux (petit train)
- Le Moulin de Poyaller

Culturelle :

- CAP Sciences à Bordeaux
- Château du Pape Clément
- Bordeaux VisioTour en Bus
- Musée du vin

Plusieurs devis seront demandés pour le transport et des renseignements seront pris pour connaître les modalités de réservation.

8. EXAMEN DU BUDGET 2016

Le conseil examine le compte administratif 2015 et apporte les modifications nécessaires pour l'élaboration du budget 2016 en prenant compte des sorties et nouvelles manifestations proposées pour 2016. Dans l'attente de nouveaux éléments, le budget sera voté courant mars lors de la prochaine réunion du CCAS.

9. QUESTION DIVERSES

Mme PICHEVIN souhaite savoir s'il est possible de se mettre en relation avec le service jeunesse pour apporter une aide éventuelle au paiement des factures de restauration scolaire à certaines familles.

Mme PELISSIER propose d'offrir une aide exceptionnelle à une personne de la commune en difficulté familiale. Cette proposition sera étudiée lors du prochain CCAS.

Les invitations pour le repas des anciens 2016 sont présentées aux membres du CCAS ; pour le moment nous avons déjà quelques réponses. Trois devis ont été demandés pour le transport des personnes au Cabaret de Mazères, il sera assuré par Altantic Cars pour la somme de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.